



ADPS

formation aux métiers du sport



Direction régionale et
départementale de la
jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale Auvergne-
Rhône-Alpes



FORMATION DE JEPS Perfectionnement Sportif Mention Rugby à XV

du 1er octobre 2018 au 27 septembre 2019

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le métier :

Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Ce diplôme confère à son titulaire les compétences en rugby à XV pour la conception de programmes de perfectionnement, la coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement, la conduite d'une démarche de perfectionnement, la conduite d'actions de formation de cadres.

Il peut être amené à exercer auprès de tous publics compétiteurs.

Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur d'équipe jusqu'à Fédérale 1, Espoir, Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1, 2 et 3

Le DEJEPS « Rugby à XV » :

UC 1 : La conception des programmes de perfectionnement

UC 2 : Coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement

UC 3 : La conduite d'une démarche de perfectionnement

UC 4 : Encadrer le rugby à XV en tout sécurité

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans au minimum
- Être titulaire du PSC1 (premiers secours)
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Exigences préalables :

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de l'organisme de formation

Organisation générale :

- Inscription : au plus tard 03 août 2018
- Epreuves de sélection : le 06 septembre 2018
- Début de formation : le 01 octobre 2018
- Fin de formation : le 27 septembre 2019

Organisation pédagogique :

- 18 semaines en centre de formation (623 h)
- 34 semaines en clubs ou comités (1134 h)

Les financements possibles :

- Formation professionnelle continue
- Financement personnel
- Formation éligible au CPF

Contact :

ADPS Formation
1, rue Tourrette - BP 90213
63021 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
Tel : 04.73.30.44.65
Mail : contact@adps-formation.com

Responsable Pédagogique :
Christophe RODIER
Tel : 04.73.30.44.65
Mail : c.rodier@adps-formation.com